



Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) des Actifs

Energie Appel d'offres pour le choix de l'assureur et gestionnaire

Depuis 2011, les Electriciens et Gaziers Actifs bénéficient d'une couverture collective qui complète les remboursements de la CAMIEG assurée par Energie Mutuelle, en partenariat avec Harmonie Mutuelle et la SMI.

Conformément aux règles en vigueur le renouvellement de cette couverture de branche a fait l'objet d'un appel d'offres dont officiellement le résultat est sous le sceau de la confidentialité.

Un article de presse révèle que le choix des employeurs s'est porté sur un candidat régi par le code des assurances et plus sous couvert du code de la mutualité.

Si on en croit cet article, les employeurs de la branche des IEG s'approprient à tourner le dos au monde de la Mutuelle, de la Solidarité, au profit d'un assureur.

Cette décision porte un coup dur à notre modèle mutualiste, fondé sur les valeurs de solidarité et de démocratie de ses membres et qui partage avec la Sécurité sociale le principe : on cotise selon nos moyens, on est remboursé selon nos besoins!

Bien que nous respectons les assureurs, FO ÉNERGIE n'a jamais été pour cette «évolution» dans le domaine de la Santé.

Les employeurs devront assumer seuls cette décision.

